

## Délibération

---

**Réunion du bureau syndical du 22 juin 2016**

**Délibération n°2016-03**

---

**Prise en compte du programme partenarial AURAN 2016**

Date de la convocation : 16 juin 2016

Nombre de membres du Bureau Syndical : 25

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

**Présents 16** : Martin ARNOUT, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, Christian COUTURIER, Marc DENIS, Philippe EUZENAT, Joël GEFFROY, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal PRAS, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Jean Louis THAUVIN, Alain VEY.

**Absents et représentés 2** : Gérard DRENO donne pouvoir à Yvon LERAT, Rémy NICOLEAU donne pouvoir à Joël GEFFROY.

**Absents et excusés 7** : Bertrand AFFILE, Hervé GRELARD, Pascale HAMEAU, Alain MICHELOT, Mireille PERNOT, Alain ROBERT, Marcel VERGER.

## Délibération

**Réunion du bureau syndical du 22 juin 2016**  
**Délibération n°2016-03**

### Prise en compte du programme partenarial AURAN 2016

Madame la Présidente

Expose :

Le pôle métropolitain a conclu une convention avec l'Auran pour la période 2013-2017 précisant les conditions dans lesquelles, le pôle apporte son soutien aux études menées par l'Agence telles que définies dans son programme partenarial de travail annuel. Le pôle métropolitain a conclu le même type de convention avec l'Addrn. Ces conventions ont été approuvées par la délibération n°2013-20 et n° 2013-21 du comité syndical du 14 juin 2013.

En 2016, le comité syndical du pôle métropolitain a approuvé le budget primitif le 9 mars. Le budget identifie la somme dévolue à l'AURAN d'un montant de 270 000 €.

Par délibération n°2014-21 en date du 4 juillet 2014, le comité syndical a délégué au bureau « toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toute convention dont l'engagement financier est inférieur ou égal à 300 000€ sous réserve de l'inscription des crédits au budget. »

Pour l'année 2016, le programme partenarial de l'AURAN prévoit :

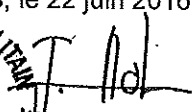
- **Suivi de l'évolution du territoire** dans le cadre des observatoires (logement locatif privé, immobilier tertiaire, emploi, espaces et foncier, tourisme, habitat...) et de l'analyse des dynamiques territoriales (traitement de l'enquête ménage déplacements 2015, géomatique et suivi statistique, référentiel des formes urbaines)
- **Planification et stratégie territoriale** : SCOT : suivi des phases administratives et enquête publique pour définition du dossier définitif ; anticipation de l'évaluation du SCOT : horizon 2023 ; dispositif d'observation du SCOT : indicateurs quantitatifs et qualitatifs ; guide de traduction du SCOT ; étude et suivi dispositif Pôles structurants.
- **Anticipation des enjeux spatiaux, socio-économiques et environnementaux** : étude sur la santé des habitants (offre de soin, démographie médicale), alimentation durable : gouvernance alimentaire territoriale / alimentation de qualité pour tous et à tous les niveaux / identification des menaces et progrès du système alimentaire territorial / identifier les enjeux de l'alimentation dans l'ensemble des docs stratégiques

### Le bureau, dûment convoqué, délibère et :

- indique que le montant de la subvention 2016 à L'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise est de 270 000€
- autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'Unanimité

Nantes, le 22 juin 2016



Johanna HOLLAND  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire

